

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 juillet 2016 portant dissolution
de la brigade territoriale de Clécy (Calvados)**

NOR : INTJ1619959A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Clécy est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Le Hom est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Le Hom exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général de l'administration,
directeur des soutiens et des finances,*
P. DEBROSSE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Le Hom	Acqueville Angoville Cesny-Bois-Halbout Croisilles Donnay Espins Esson Goupillières Grimbosq Martainville Meslay Le-Hom Les Moutiers-en-Cinglais Ouffières Placy Saint-Laurent-de-Condé Tournebu Trois-Monts	Acqueville Angoville Cauville Cesny-Bois-Halbout Clécy Combray Cossesseville Croisilles Culey-le-Patry Donnay Espins Esson Goupillières Grimbosq Martainville Meslay La Pommeraye Le Bô Le-Hom Le Vey Les Moutiers-en-Cinglais Ouffières Placy Saint-Lambert Saint-Laurent-de-Condé Saint-Omer Saint-Rémy Tournebu Trois-Monts
Clécy	Cauville Clécy Combray Cossesseville Culey-le-Patry La Pommeraye Le Bô Le Vey Saint-Lambert Saint-Omer Saint-Rémy	(Dissolution)